

Le débat que propose Rufin est important. Il convient d'être très attentif au danger de l'utilisation politique de l'assistance humanitaire. L'ouvrage de Rufin, esquisse plus que traité (tant mieux!), représente ici une contribution utile.

Jean-Luc Blondel

---

## THE INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS IN GREECE, 1967-1971\*

### *Terrain miné...*

Les problématiques de la protection des détenus politiques et de l'action du CICR en faveur des personnes détenues dans leur propre pays ont donné lieu à de nombreuses études.

L'étude de M. Siegrist, qui constitue une version abrégée d'un ouvrage présenté pour l'obtention du titre de docteur ès sciences politiques, nous paraît néanmoins d'un grand intérêt puisque, partant du cas particulier de la dictature grecque, l'auteur a tenté de tirer des conclusions qui dépassent largement le cadre de ce seul conflit.

D'une lecture aisée et très clairement structurée, l'ouvrage de M. Siegrist est divisé en deux parties bien distinctes.

Dans une première partie théorique, l'auteur commence par rappeler certaines notions fondamentales: l'origine du CICR, ses buts, ses fonctions et ses ressources. Il se penche ensuite sur une question extrêmement délicate et controversée: celle du statut juridique de cette organisation.

En quelques pages d'une grande densité, M. Siegrist rappelle alors les origines de l'activité du CICR en faveur des détenus politiques. Il examine enfin les bases «légales» (Principes fondamentaux de la Croix-Rouge, doctrine...) sur lesquelles reposent ces activités.

La seconde partie de l'ouvrage est toute entière dévolue au cas particulier de l'action du CICR en Grèce de 1967 à 1971.

Après un bref rappel des éléments géographiques et économiques fondamentaux, l'auteur décrit les principaux acteurs de la scène politique

---

\* Siegrist, Roland: *The protection of political detainees: The International Committee of the Red Cross in Greece, 1967-1971*, Ed. Corbaz, Montreux, 1985, 171 pp., anglais.

grecque et évoque les circonstances dans lesquelles les militaires s'emparèrent du pouvoir, le 21 avril 1967.

Ayant décrit les démarches qui ont finalement permis au CICR d'être présent en Grèce et d'y visiter les personnes détenues, l'auteur examine d'une manière très détaillée les diverses activités de protection menées par le CICR.

Analysant ces activités, l'auteur en souligne les aspects les plus positifs — notamment le fait qu'assez rapidement, le CICR ait pu avoir accès à la grande majorité des personnes détenues — mais n'hésite pas à évoquer les insuffisances, voire les erreurs, dont le CICR fit preuve durant cette période.

A cet égard, on notera avec un grand intérêt l'interprétation donnée par M. Siegrist des éléments qui conduisirent les autorités helléniques à mettre fin, trois ans avant la chute de la dictature, aux activités du CICR en Grèce.

Selon l'auteur, ce n'est que lorsque ses activités entraînent des avantages équivalents, pour les autorités et pour les détenus, que le CICR peut envisager une action de longue durée. Dans le cas de la Grèce, l'auteur estime que si les autorités grecques ont choisi de mettre fin, dès 1971, aux activités du CICR, c'est parce qu'elles ont estimé que l'Accord conclu en 1969 avec le CICR conférait aux détenus politiques plus d'avantages qu'elles-mêmes ne pouvaient espérer en retirer sur le plan politique.

Bien que le «cas grec» soit à maints égards très particulier, cette analyse paraît très intéressante et applicable à la majorité des actions du CICR en faveur des détenus politiques.

Sur le plan scientifique, l'ouvrage de M. Siegrist est très richement documenté. Outre une importante bibliographie, l'auteur s'est basé sur de nombreux documents inédits contenus dans les archives du CICR.

Si l'on peut regretter que — pour des raisons vraisemblablement linguistiques — l'auteur n'ait pu consulter que peu de sources grecques, on ne saurait assez souligner l'intérêt des informations recueillies par l'auteur au cours des nombreux entretiens qu'il a eus avec des personnes directement concernées par les événements.

Par sa rigueur scientifique, la somme des informations qu'il contient et par la valeur de ses interprétations, l'ouvrage de M. Siegrist rendra de précieux services, tant pour l'étude du cas particulier de la «Grèce des colonels» que pour celle plus générale des actions du CICR en faveur des détenus politiques.

*Antoine Bouvier*